

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 17

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entière approbation. Les dispositions adoptées se résument comme suit :

Les tracés actuels sont maintenus en principe. La hauteur des nouveaux bâtiments ne pourra dépasser celle des bâtiments existants. Les transformations et reconstructions devront être exécutées en harmonie avec l'architecture ambiante.

Plusieurs raisons ont milité en faveur de la décision prise. Tout d'abord, il existe une partie importante de la population qui désire la conservation des sites historiques et du caractère général de la Haute-Ville, berceau de notre cité. Cette conservation a, d'autre part, un intérêt indéniable pour le mouvement touristique de Genève, par l'attraction qu'exercent ces vieux quartiers sur les étrangers. On constitue ainsi une sorte de « musée vivant » qui ne manque pas de charme au centre de l'agglomération urbaine.

Une autre raison qui se trouve en rapport direct avec la situation financière précaire de notre ville, c'est l'impossibilité de mener de front la reconstruction du quartier de Saint-Gervais sur la rive droite en même temps que celle de la Haute-Ville. Comme la première a été décidée officiellement, il est certes préférable de ne pas revaloriser la Haute-Ville au point de vue commercial et de prendre les mesures pour renvoyer cette opération à des temps meilleurs. Nous ne manquerons pas d'informer nos lecteurs de la réaction provoquée par cette décision dans les différents milieux de notre ville.

Ajoutons que la rue de la Rôtisserie entre l'église de la Madeleine et la Place des Trois Perdrix n'est pas comprise dans cette zone. Il est au contraire envisagé de continuer les transformations commencées il y a quelques années en reconstruisant une artère entièrement nouvelle. Un concours d'idées entre architectes suisses est prévu par les pouvoirs publics au cours de cette année.

A propos d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Au cours de la séance du 6 juillet, un certain nombre de questions d'édilité qui présentent quelque intérêt ont été discutées.

Des critiques ont été formulées contre l'aménagement de la Place Cornavin¹ où l'on a dépensé Fr. 170 000 pour des passages souterrains, où l'on placera deux statues de Fr. 23 000, où le futur aménagement de la plateforme de l'église de Notre-Dame coûtera Fr. 50 000, etc.

Nos magistrats doivent évidemment s'attendre à des critiques plus ou moins justifiées durant une ère d'économies comme celle que nous traversons. Il faut reconnaître que les passages souterrains de la Place Cornavin, refusés en son temps par le Département des Travaux publics, mais exécutés sur les instances de la Ville, n'ont pas l'utilité que l'on s'imaginait. Le reproche adressé à M. Braillard, d'avoir commandé sans concours préalable à M. Angst, l'auteur du Monument au Soldat au parc Mon Repos, deux statues pour décorer l'entrée de la gare, se comprendrait venant de la part des sculpteurs genevois ; mais il est curieux d'entendre les critiques partir des milieux qui ont toujours admis que l'on passe commande directe à certains privilégiés et ont refusé aux architectes genevois une loi sur les concours permettant de régler normalement les adjudications. Il faut reconnaître, à cette exception près, que le nouveau chef du Département des Travaux publics a réintroduit à Genève le système des concours, qui donne aux jeunes une chance de s'affirmer. En ce qui concerne l'aménagement de la Place de Cornavin, il eût été rationnel d'ouvrir un concours avant son établissement, il y a quelques années. Néanmoins, nous ne croyons pas que l'aménagement de la plateforme de l'église de Notre-

Dame soit inutile. Les résultats du concours¹ ouvert actuellement nous en donneront certainement la preuve.

Une discussion au sujet des économies et dépenses provenant de la fusion entre la Ville de Genève et les communes voisines a fait l'objet d'un vif échange d'arguments entre magistrats municipaux et cantonaux. Le chef du Département des Travaux publics a fait remarquer, avec raison croyons-nous, que la période d'adaptation et surtout la fusion incomplète provoquent des inconvénients indéniables qui s'atténueront par la suite. Des économies sérieuses ne pourront toutefois être réalisées qu'après une révision et une simplification du régime administratif actuel qui présente encore des doubles emplois, causes de perte de temps et d'argent.

Un vote du Conseil municipal met fin à la discussion entre Ville et Département des Travaux publics au sujet de la clôture² du parc Mon Repos ; il est décidé de supprimer définitivement cette dernière.

La Ville de Genève comme le Département des Travaux publics poursuivent une politique foncière très active, en procédant à l'achat de parcelles présentant pour l'aménagement futur de certains quartiers un intérêt particulier. Au cours de cette séance, l'achat d'une parcelle nécessaire à l'agrandissement de la Promenade des Crêts est décidé sans discussion. Signalons à ce propos que l'Etat, de son côté, a acheté la grande propriété Blanc qui englobe le plateau et les moraines de Carouge. On ne peut qu'applaudir à des opérations foncières aussi intelligentes.

HI.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Rapport de gestion

pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1933.

(Suite et fin.)³

8. Commission de la Carte fédérale. — La Commission a tenu une séance plénière, le 1^{er} septembre 1933, la première après celle de novembre 1927 et après la séance de bureau de février 1928. M. le professeur Bäschlin a pris la présidence, en remplacement de M. Mathys, architecte, décédé en juillet 1931.

La Commission de rédaction a établi, le 29 février 1928, un questionnaire pour préciser les désirs des ingénieurs praticiens, au sujet de la carte fédérale. Cette pièce a été soumise, en avril de la même année, aux Sections et aux tiers intéressés. Puis une sous-commission étudia, en mars 1929, les réponses parvenues et en condensa le résultat sous le titre « Opinions concernant la carte fédérale ». Nous n'avons toutefois pas pu obtenir du Département militaire fédéral des échantillons de la carte projetée ; on n'en a soumis qu'à des bureaux militaires. Le Département fédéral s'en tient à l'échelle de $\frac{1}{50\,000}$, avec équidistances de 20 m. Les ingénieurs auraient intérêt à disposer de relevés à $\frac{1}{5000}$, ou éventuellement $\frac{1}{10\,000}$, mais il ne paraît pas possible, actuellement, d'obtenir une échelle satisfaisant ces besoins. La séance plénière put conclure des explications détaillées reçues qu'il y aurait avantage à posséder à bref délai, outre la carte militaire à $\frac{1}{50\,000}$, une carte plus détaillée de la Suisse, à l'échelle de $\frac{1}{20\,000}$ ou $\frac{1}{25\,000}$. Diverses propositions, faites dans ce sens, permirent à la Commission de munir d'instructions, conformes à ses « Opinions », les trois collègues délégués par la SIA à la conférence de la carte, organisée, les 13 et 14 octobre 1933, à Berne, par le Département militaire fédéral.

9. Normes. — Pour faire suite aux normes approuvées par l'Assemblée des délégués du 10 juin, la Commission des normes a entrepris la révision des formulaires suivants :

N^o 122 : Conditions spéciales et mode de métré pour travaux de charpenterie.

¹ Voir le programme de ce concours à la page 167 du *Bulletin technique* du 7 juillet 1933. *Réd.*

² Voir *Bulletin technique* du 23 juin 1934, page 154. *Réd.*

³ Voir *Bulletin technique* du 4 août 1934, page 189.

¹ Voir *Bulletin technique* du 15 avril 1933, page 100, la description de cet aménagement. *Réd.*

N° 124 : Conditions pour l'exécution et le métrage des travaux de toiture.

N° 125 : Conditions et prescriptions de métrage pour travaux de plâtrerie.

N° 126 : Conditions pour l'exécution et le métrage des travaux de menuiserie.

N° 127 : Conditions et mode de métré pour les travaux de peinture.

N° 128 : Conditions et prescriptions de métrage pour les travaux de parqueterie.

N° 129 : Conditions et prescriptions de métrage pour les travaux de carrelage.

Ce travail sera de longue haleine. On songera peut-être, plus tard, à la révision d'autres formulaires.

10. *Entreprise de la Maison bourgeoise.* — Une entente, heureusement conclue avec les éditions Orell Füssli, nous autorise, provisoirement, à ne faire paraître qu'un seul volume par an, au lieu des deux prévus au contrat. Le XXV^e volume, « Vaud II », primitivement attendu pour Noël 1933, avait déjà subi, pour raisons techniques, deux mois de retard. Le prochain volume, XXVI, traitera du Tessin (I). On a commencé les préparatifs de la dernière monographie de la collection : « Saint-Gall II » ; l'ouvrage est en bonnes mains.

La Commission a perdu, en mai 1933, par le décès de M. Propper, architecte à Bienne, un de ses plus anciens membres ; il s'occupait alors spécialement du Tessin. Comme l'ouvrage tend désormais à son terme, la Commission ne remplacera pas M. Propper.

11. *Bibliothèque.* — Nous rappelons à nos membres que les livres et les revues, conservés au Secrétariat, sont gratuitement à leur disposition ; ils peuvent, de même, consulter sans frais, à la maison E. Blum et Cie, brevets, Bahnhofstrasse 31, à Zurich, les textes de brevets que la « Bauzeitung » y dépose.

12. *Assurances.* — Les contrats, passés avec la « Zurich », Société d'assurance en cas d'accidents et de responsabilité civile, et avec la Société suisse d'assurance en cas d'accident, à Winterthur, assurent à nos membres les rabais suivants, que nous rappelons à leur mémoire :

10 %, respectivement 15 %, pour assurances individuelles,
5 %, respectivement 10 %, pour assurances collectives.

Les premiers chiffres concernent des contrats de 5 ans, et les seconds de 10 ans.

13. *Fondation Geiser.* — Une exposition de projets de « Ponts provisoires en bois » primés ou achetés à l'occasion du VI^e concours de la Fondation Geiser, a eu lieu, du 1^{er} au 5 avril 1933, dans la Salle de dessin 8 b de l'Ecole polytechnique, nos membres et d'autres intéressés ont ainsi pu les examiner ; la Société suisse des Officiers du Génie a visité et discuté, le 2 avril, les documents exposés ; puis, le 3 avril, ce fut le tour des Directeurs cantonaux des travaux, qui profitèrent d'une session à Zurich pour leur examen. Le Chef d'arme du Génie a pris part à la dernière conférence ; une Commission de trois membres, nommée alors sous la présidence du professeur Jenny, et comprenant un représentant des Directeurs des travaux et un de la division du Génie au Département militaire fédéral, s'est chargée de la mise en valeur des projets.

14. *Service technique de Placement.* — Dès le 1^{er} janvier 1934, M. Hablützel est entré en service ininterrompu, pour remplacer M. Gerwer, ingénieur, démissionnaire.

Pour 680 places offertes, il y a eu 1559 candidats, dont 1 % (15) faisaient partie de la SIA seule, et 2 % (30) de la SIA et des GeP ; par contre, 60 % des inscriptions provenaient de candidats n'appartenant à aucune des associations organisatrices du service. Nous avons pu mener à bien l'engagement de 37 universitaires, 135 techniciens et 76 dessinateurs formés ; de ces 248 engagements, 177 concernaient la construction et 71 les branches de la mécanique, de l'électricité, de la chimie, etc. Il y a eu 53 places (8 %) de plus que l'année passée, contre 54 candidats (3 1/2 %) de moins. Ceci parce que, d'un côté, les offres de travail ont annoncé plus de places (141) où des nationaux devaient remplacer des étrangers ; ce qui n'a du reste réussi que dans 10 cas. D'autre part, une certaine lassitude décourage les postulants qui s'inscrivent désormais moins nombreux.

Sur 20 places annoncées à l'extérieur du pays, on n'a pu en recueillir que deux, à cause de l'attitude négative opposée par les autorités étrangères.

15. *Relations de la SIA avec d'autres Sociétés et avec l'étranger.* —

La SIA s'est fait représenter aux manifestations suivantes de Sociétés amies :

Union suisse des Professionnels de la route. XXI^e assemblée principale, 31 mars et 1^{er} avril 1933, à Bâle : M. l'inspecteur A. Linder, à Bâle.

Société suisse pour l'étude des carburants à moteurs. III^e assemblée générale ordinaire, 8 avril 1933, à Soleure : M. le professeur Dr P. Schläpfer, à Zurich.

Société suisse des Entrepreneurs. Assemblée annuelle ordinaire du 7 mai 1933, à Saint-Gall : M. Just Tobler, ingénieur, président de la Section saint-galloise.

Société suisse des Techniciens. Assemblée générale du 3 juin 1933, à Bellinzone : M. L. Rusca, ingénieur, président de la Section tessinoise, à Bellinzone.

Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. Assemblée générale les 8 et 9 juillet 1933, à Bâle : M. le Dr A. Dumas, professeur à Lausanne et M. P. Soutter, ingénieur, secrétaire de la SIA, à Zurich.

Société suisse pour l'aménagement des eaux. XXII^e assemblée générale, le 15 juillet 1933, à Rohrschach : M. J. Büchi, Dr b. c., à Zurich.

Société suisse des praticiens du gaz et de l'eau. LX^e assemblée annuelle, du 26 au 28 avril 1933, à Sion : M. Jules Couchepin, ingénieur à Martigny.

Association pour la navigation sur le Haut-Rhin. XXVII^e assemblée générale, le 16 septembre 1933, à Bâle : M. A. Linder, inspecteur, à Bâle.

Société suisse des Electriciens. Assemblée générale, le 23 septembre 1933, à Lugano : M. le professeur Dr W. Wyssling, à Wädenswil.

La Société allemande des Ingénieurs a, dans ses assises de Friedrichshafen et de Constance, célébré, du 26 au 28 mai 1933, le 25^e anniversaire de l'Association régionale du lac de Constance. Cédant alors à l'invitation de la SIA, elle est venue clore sa session à Zurich. Partant de là, elle fit des excursions pour visiter, dans notre région, des entreprises et des installations industrielles intéressantes. La Tonhalle de Zurich accueillit, le soir, les congressistes dans une réunion familière présidée par M. A. Walther, privat-docent et vice-président de la SIA. Le jeudi matin, au grand auditoire de l'Ecole polytechnique fédérale, M. le Dr A. Rohn, président du Conseil de l'Ecole, salua nos hôtes ; puis M. le Dr Carl Sulzer-Schmid, conseiller national à Winterthur, exposa le sujet : « La Suisse et son industrie ». L'après-midi, nos hôtes allèrent sur le Lac des Quatre-Cantons et une partie d'entre eux se rendirent encore à la centrale électrique d'Amsteg. Le temps ne favorisa malheureusement pas ces excursions.

Zurich, mai 1934.

Pour le Comité central,

Le Président : P. VISCHER. Le Secrétaire : P.-E. SOUTTER.

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue suisse de la construction. Publié par la Fédération des Architectes suisses. Rämistrasse 5, Zurich.

La nouvelle édition de ce remarquable ouvrage, comparée à celle de 1933, contient quelques suppléments rédactionnels et a environ le même volume.

Nous rappelons que le Catalogue suisse de la construction n'est remis qu'à titre de prêt, 1^o contre renvoi affranchi lors de la parution de toute nouvelle édition, et cela gratuitement à tous les bureaux d'architecture et d'entreprise de construction en Suisse, c'est-à-dire à tous les architectes et entrepreneurs ayant un bureau établi ; 2^o contre une redevance de location de 7 fr. à d'autres intéressés, tant que le stock n'est pas épuisé.

Les coordonnées symétriques en électrotechnique. —

Etude théorique. Application à l'étude des circuits polyphasés non équilibrés, par A. Ilivici, professeur d'électrotechnique à l'Ecole spéciale des Travaux publics. — 1 vol. in-16 de 284 pages, avec 113 figures. — Cartonné, 35 fr. — J.-B. Baillièrre et Fils, éditeurs, Paris.

Les applications de la méthode des coordonnées symétriques à l'étude des problèmes qui se posent à l'ingénieur électricien sont de date récente, puisque le principe de la décomposition